

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020**

Membres afférents au Conseil : 15  
Membres en exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14+1 pouvoir

Date de la convocation  
16 juin 2020

**Séance du 23 juin 2020**

Date d'affichage  
16 juin 2020

Le 23 juin 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ECOLASSE Thierry, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ECOLASSE Thierry, Maire,

**Élus :** Monsieur GROULT Pascal 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur ROGER Jean-Pierre 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame MARIE Sabine 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur LORIOT Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint

**Conseillers :** Mesdames BEHIER Lydia, LOIR Fanny, DURAND Justine, MALFILATRE Marine, FARRIS Emilie ET Messieurs LEGRAND Jérémy, ROME Guillaume, BONHOMME Valentin, FLEURET Florian, VILLAIN Julien.

Etaient excusés : Madame LOIR Fanny a donné pouvoir à Monsieur GROULT Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur FLEURET Florian

### **2020/19 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Pour la bonne marche du secrétariat de la mairie et en complément du poste à temps partiel tenu par Michèle, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet.

Il a été proposé à Emilie qui était déjà à ce poste il y a un an.

Emilie reprendra donc du service courant octobre 2020.

**Le Maire entendu après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.**

### **2020-20 CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le maire propose de titulariser Michèle.

Michèle étant déjà titulaire pour la mairie de Cernay, il convient de créer un poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet. Elle sera agent intercommunal.

**Le Maire entendu après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture du poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet et ainsi la titularisation de Mme Bellec.**

## **2020/21 CREATION POSTE AGENT A TEMPS NON COMPLET FILIERE TECHNIQUE**

Comme vous le savez déjà, Suzanne part en retraite à la fin de ce mois.

2 heures lui ont été proposées pour assurer le ménage de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre en CDD d'une durée de trois ans renouvelable.

Cependant, nous devons nous renseigner auprès de la CARSAT car il est possible qu'il y ait un délai de 6 mois avant de pouvoir travailler dans la collectivité pour laquelle on est en retraite.

**Le Maire entendu après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'agent à temps non complet dans la filière technique.**

## **2020/22 TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Poste ouvert</b>	<b>Poste pourvu</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<i>Temps complet ( 35/35<sup>e</sup>)</i>		
Titulaire	1	0
<i>Temps non complet (17H50)</i>		
Titulaire	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
1 temps complet 3 temps non complet	4	4

## **2020/23 MUTUALISATION VOIRIE**

Cf le document qui vous est adressé par mail en pièce jointe.

**Le Maire entendu après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition**

## **2020/24 COMMISSION CCID (impôts directs)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms aux conditions de l'article 1650 du code général des impôts.**

GROULT PASCAL	ROGER JEAN-PIERRE
MARIE SABINE	LORIOT CHRISTOPHE
BEHIER LYDIA	DURAND JUSTINE
MALFILATRE MARINE	LEGRAND JEREMY
ROME GUILLAUME	BONHOMME VALENTIN
FLEURET FLORIAN	VILLAIN JULIEN
AUDE LAETITIA	BAUDOIN JEAN-PIERRE
BOURGET MARYSE	CROSNIER FRANCK
LELANDAIS HELENE-MARIE	GERMAIN ANTOINE
LAMBERT CORINNE	LEBOUCHER ALEXANDRA
POUCHIN BRUNO	SAUSSEY DOMINIQUE
THOUREAU CEDRIC	WALTER MICHELE

## **2020/25 COMMISSION ELECTORALE**

Pour information : Monsieur le Maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur la liste électorale (art. L. 11 à 20 et R. 1 à R.21 du code électoral). Ces décisions sont placées sous le contrôle de la commission : elle s'assure de la régularité des listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire. Cette commission doit se réunir au moins une fois par an.

### **Composition des commissions de contrôle :**

- 1 conseiller municipal + suppléant (voir incompatibilités ci-dessous)
- 1 délégué du tribunal + suppléant
- 1 délégué du préfet + suppléant

### **INCOMPATIBILITÉS :**

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Concernant la nomination de ces délégués, le nom de 6 administrés volontaires sont nécessaires et réparties entre le tribunal et la préfecture. Le préfet et le président du tribunal désigneront 1 délégué et 1 délégué suppléant dans la liste proposée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE de désigner les membres suivants :**

**Conseiller municipal titulaire** : Fanny LOIR

**Suppléant** : Florian FLEURET

**DELEGUES TITULAIRES :**

Guy RIMBOT  
Christophe MARIE  
Nelly HUE

**DELEGUE SUPPLEANTS :**

Nicole ANGEE  
Gilbert LECHARTIER  
Emmanuel CHARBONNIER

**2020/26 REMBOURSEMENT DES CHEQUES**

Suite au confinement dû à la crise sanitaire liée au COVID-19, certaines personnes ont été dans l'obligation d'annuler leur réservation pour la salle des fêtes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser les chèques d'acompte de ces personnes, à savoir :

- M BUNEL montant du chèque : 93.60 €
- M LAINE " " : 64.80 €
- M MARIMON 138.00 €

Suite à un carreau cassé pendant une location de la salle des fêtes, je vous demande l'autorisation d'encaisser le chèque correspondant au remboursement du remplacement de ce carreau, soit la somme de 264.16 €.

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents le maire à procéder à l'encaissement des chèques énoncés ci-dessus.**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Emplacement des poubelles Clos Saint Martin : pose clôture en échange d'un morceau de terrain appartenant à M BOULEAU.
- Remerciements aux diverses commissions qui ont contribué à l'embellissement de la commune, à l'organisation du repas des aînés, à la réalisation du flyer ainsi que pour les travaux entrepris dans le domaine de l'urbanisme et de la voirie.
- Concernant l'école, Pascal Groult a été sollicité pour prendre la vice-présidence du SIVOS et a été élu.
- Christophe Lorient nous a informé, que pour le moment, ça se passait plutôt bien dans la gestion des cantonniers.
- Le dernier point soulevé par Valentin Bonhomme concernait les sentiers de Grandes Randonnées : il a demandé si il existait un plan de ces chemins. Julien Villain a signalé qu'aucun chemin n'était balisé.

---

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h00